

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion plénière du 22 février 2019

Président : Fabien DURANTE-MALVY

Présents : Amira LOCUTURA - Pierre FABRE - Joseph JORGE – Raymond LIGONNET – Mohamed MANI - Romain MARTY - François MOCHE – Grégory VILAIN – Jean-Pierre ZAMO

Excusé : Yves BOUTIE - Jean-Marc LARUELLE

RESULTATS FORMATIONS ARBITRES STAGIAIRES SAISON 2018 / 2019

Comme la saison précédente, la CDA a organisé deux sessions de formation, l'une s'étant déroulée en octobre 2018 (durant les vacances de la Toussaint du 22 au 25 octobre 2018 en internat à CAPENDU pour les jeunes / durant 2 week-ends pour les séniors dans les locaux du District) et l'autre le week-end du 18 au 20 janvier 2019 + la journée du 16 février au District de l'Aude à CARCASSONNE (jeunes et séniors réunis). Ces deux stages ont connu un franc succès puisque tous les candidats ont été reçus

STAGIAIRES SENIORS

ALLAM	Nabil	HAUT MINERVOIS
BARRET	Pierre	FU NARBONNE
CAILLAUD	Stéphane	FC MONTREAL
CAPOCCI	Thomas	OLYMPIQUE CORBIERES
CLARET	Cyril	MALVES
ELBITAOUI	Mourad	CASTELNAUDARY
HABOUCH	Sofian	TRAPEL
JEAN	Alexis	CLAPE MEDITERRANEE
LABRIGUI	Samir	FA CARCASSONNE

STAGIAIRES JEUNES

AIT OUARET	Amin	FA CARCASSONNE
AMEZIANE	Yanis	CONQUES
BOARQUEIRO	Kim	NARBONNE MONTPLAISIR
BOUTE	Marine	CLAPE MEDITERRANEE
CHARTI	Ines	FU NARBONNE
DEDIEU	Sami	NAUROUZE LABASTIDE
DENIS	Alexandre	EC COURSAN
DJENADI	Rayan	PEZENS
DUPRE	Maxime	GRUISSAN
ELA	Armel	ALARIC
EL BAHMANI	Souheilla	GRUISSAN
HAMMOUBIYI	Ines	CAUX ET SAUZENS
MENAGER	Yvan	FC SALLES D'AUDE
MOUDDOU	Wassin	STE EULALIE
MUELAS	Xavier	TRAPEL
NAZARI	Youssef	LE BRIOLET
NID MOUSSA	Samira	GRUISSAN
PIQUEMAL	Lucie	VILLEGLY
RASO	Matéo	PEXIORA
REAZAYI	Seigfullah	LE BRIOLET
SAIDI	Idriss	PEZENS
TRAVAIN	Lucien	STE EULALIE

A l'issue de leur formation, les candidats ont été reçus sur une demi-journée au siège du District à CARCASSONNE et ce, afin de les initier aux démarches administratives et de les familiariser avec le site de la FFF (pour création de leur compte "désignations" notamment) et celui du District pour consultation des différentes rubriques les concernant.

A noter l'arrivée de six arbitres féminines qui viennent compléter l'effectif déjà existant qui était de 7 arbitres féminines soit un total de 13!

Cela représente 8,30 % de l'effectif arbitral audois et qui répond parfaitement aux préconisations de la FFF quant à la "féminisation de l'arbitrage".

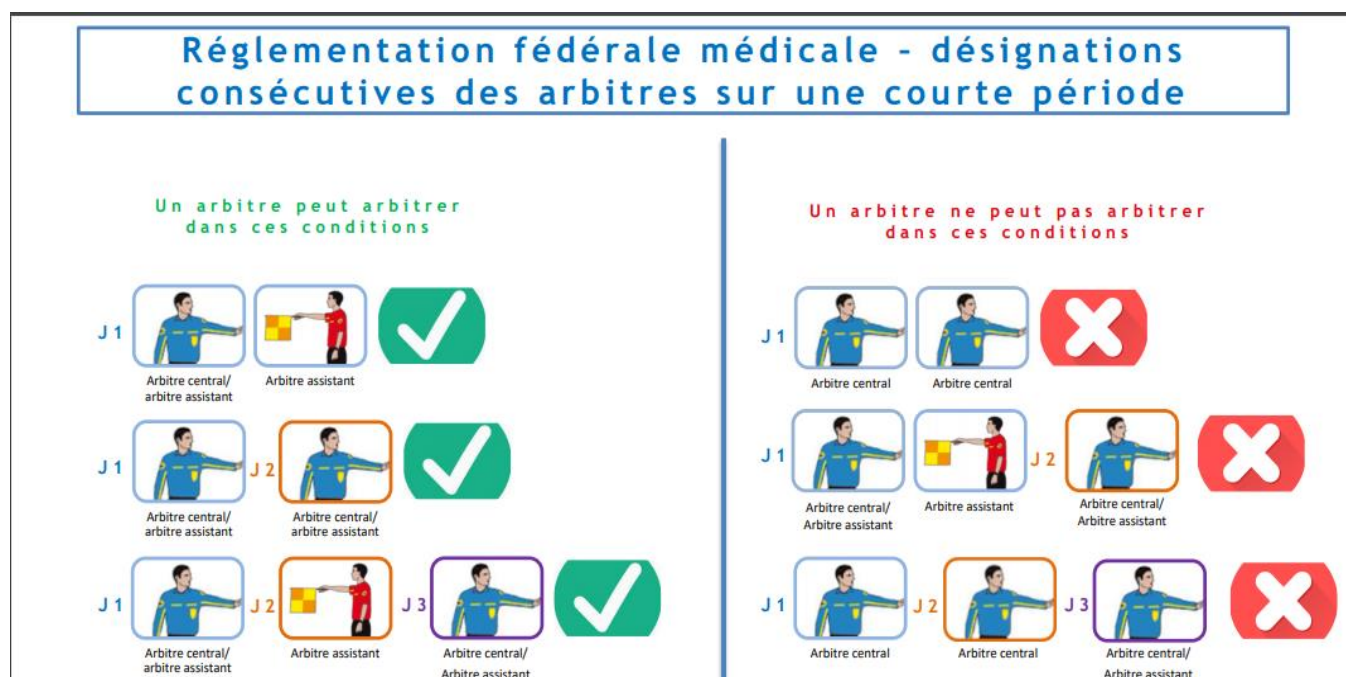
REGLEMENTATION MEDICALE CONCERNANT LES DESIGNATIONS MULTIPLES POUR UN ARBITRE

Dans le procès-verbal de la réunion de la CFA du 21.11.2018, il a été rappelé la réglementation édictée par la Commission Fédérale Médicale (CFM) pour ce qui concerne les autorisations et interdictions en matière de désignations multiples, et ce, afin de garantir la sécurité des arbitres. Ce rappel a fait l'objet de retours auprès de la Commission Fédérale Médicale notamment en rapport avec l'interdiction pour un arbitre d'officier en qualité d'arbitre central sur deux jours consécutifs. Ladite Commission, faisant l'analyse des contraintes de désignations dans les territoires, des différents retours constructifs et après avoir étudié les impacts sur la santé des arbitres, a décidé de faire évoluer sa réglementation en la matière. Dès lors, il est dorénavant possible pour un arbitre d'être désigné sur deux jours consécutifs en qualité d'arbitre central. La Commission Fédérale Médicale remercie la CFA-DTA de bien vouloir informer la population arbitrale de cette évolution.

Par ailleurs, la Commission Fédérale Médicale a sollicité la DTA pour réaliser un sondage dans le but d'obtenir une photographie des contraintes de désignations rencontrées en lien avec la réglementation médicale dans les territoires. Ce sondage aura pour objectif d'étudier d'éventuelles évolutions de la réglementation afin d'assurer le meilleur équilibre entre obligations médicales et contraintes de désignations.

A ce titre, plusieurs Ligues et Districts ont été identifiés pour répondre à un questionnaire qui permettra ainsi de disposer de statistiques globales qui pourront être utilisées et analysées par la Commission Fédérale Médicale. La CFM et la CFA remercient d'ores et déjà les Ligues et Districts qui auront répondu avec intérêt au questionnaire qui leur a été envoyé par l'intermédiaire notamment de leur Président de CRA.

Le schéma règlementaire prenant en compte cette évolution correspond au schéma suivant :



MODIFICATION DES DOSSIERS MEDICAUX D'ARBITRES DE LIGUE ET DE DISTRICT SAISON 2019-2020

Les recommandations de l'association des cardiologues du sport français et de l'association européenne de cardiologie ont amené les experts cardiologues FFF et LFP à réévaluer le suivi médical des arbitres de Ligue et de District.

Cela fait suite à l'augmentation de la pratique sportive de nos arbitres et la multiplication des arbitrages tout au long de la semaine. Nous travaillons actuellement avec la DTA à en faire un état des lieux plus précis.

Tous ces éléments, et notre préoccupation permanente en matière de prévention vis-à-vis de leur santé, ont conduit le Médecin Fédéral National, la Commission Fédérale Médicale, la Direction Médicale de la FFF et l'AMFRF (*Association des Médecins Fédéraux Régionaux du Football*) à la modification du Dossier Médical des arbitres de Ligue et de District.

Conscient que cela ait pu soulever de nombreuses questions, craintes et inquiétudes, nous tenions à vous fournir ci-dessous des éléments de réponse qui permettront certainement de rassurer le plus grand nombre.

Toutefois, comme il est difficile d'être exhaustif, sachez que la Direction Médicale de la FFF reste à votre entière disposition s'il persistait des zones d'ombre.

Sans changement :

CANDIDAT ARBITRE DE DISTRICT

- Doit présenter uniquement un Certificat de Non Contre-Indication à la pratique de l'arbitrage

À partir de la saison 2019-2020 :

	Facteur de risque hors âge	Âge	Examen à effectuer (Homme et Femme) selon la périodicité suivante (*)	
EXAMEN CARDIOLOGIQUE	-	Jusqu'à 34 ans inclus	Uniquement lors de la 1 ^{ère} licence	Moins de 18 ans : ECG de repos et dès 18 ans compléter avec Échographie cardiaque À partir de 18 ans : ECG de repos + Échographie cardiaque
	0 ou 1	dès 35 à 50 ans inclus	Tous les 5 ans : ECG de repos + Épreuve d'effort à visée cardiologique	
		dès 51 ans à +	Tous les ans : ECG de repos Tous les 5 ans : Épreuve d'effort à visée cardiologique	
Joindre : Tracé et interprétation (non automatique) de l'ECG et les conclusions des autres examens	2 ou +	dès 35 ans à +	Tous les ans : ECG de repos Tous les 5 ans (protocole minimum) : Épreuve d'effort à visée cardiologique ● Selon avis médecin ou cardiologue : La fréquence peut être modifiée et d'autres examens demandés	
(*) en dehors de tout signe fonctionnel ou d'examen nécessitant un avis cardiologique et/ou des examens supplémentaires				

ARBITRE DE DISTRICT OU DE LIGUE

Lors de la 1^{ère} NOMINATION (libellé « 1^{ère} licence » sur le dossier médical)

- Avant 35 ans : doit répondre au protocole indiqué sur le dossier médical mis à jour au 29/01/2019 (**ECG à faire une seule fois entre la 1^{ère} licence et 34 ans inclus + Échographie cardiaque à faire une seule fois dans la carrière à partir de l'âge de 18 ans**)
- Dès 35 ans : doit répondre au protocole indiqué sur le dossier médical mis à jour au 29/01/2019 (**ECG et Épreuve d'effort à visée cardiologique à faire tous les 5 ans + une Échographie cardiaque à faire une seule fois dans la carrière**)

Lors du renouvellement de licence (dès l'âge de 35 ans)

- Selon âge et nombre facteurs de risque : doit répondre au protocole indiqué sur le dossier médical mis à jour au 29/01/2019

IMPORTANT :

- l'épreuve d'effort à visée cardiologique => respect de la périodicité de 5 ans (*Ex : un arbitre qui a déjà présenté cet examen en 2016 devra le repasser en 2021*) sauf si le cardiologue de l'arbitre impose une périodicité inférieure.
- L'échographie cardiaque => est à effectuer **une seule fois dans la carrière**
En conséquence tout arbitre :
 - **ayant déjà effectué cet examen** (à ses 18 ans ou après) ne doit pas le repasser et peut le fournir lors de la prochaine constitution de son dossier médical
 - **n'ayant jamais effectué cet examen** : a un délai pour l'effectuer. Il doit le présenter dans les 2 ans à venir (soit au plus tard pour la saison 2021-2022) et non pas pour la saison prochaine.

Au regard de ces nouvelles dispositions, la **CDA RAPPELLE** que tous les stagiaires (jeunes et seniors) issus de l'examen d'Octobre 2018 et Janvier 2019 devront lors du renouvellement de leur licence pour la saison 2019/2020 se conformer aux directives du tableau ci-dessus à savoir :

Moins de 18 ans : ECG de repos et dès 18 ans compléter avec Echographie cardiaque

A partir de 18 ans : ECG de repos + Echographie cardiaque

Dans un souci d'accompagnement des arbitres, la CDA contactera individuellement tous les arbitres en activité depuis plusieurs saisons qui seront soumis à un ECG.

D'ores et déjà tous ces arbitres doivent prendre les dispositions nécessaires afin de prendre rendez-vous chez un cardiologue dans le but de pouvoir renouveler leur licence avant le 31 août 2019 date butoir fixée par le statut de l'arbitrage.

PLANIFICATION DES REUNIONS DE LA DEUXIEME PARTIE DE SAISON

REUNIONS VIDEO SENIORS :

Arbitres D 2 et stagiaires : Mercredi 6 Mars 2019 à 19h30 au District de l'Aude de Football

Arbitres D 1 et assistants : Vendredi 8 Mars 2019 à 19h30 au District de l'Aude de Football

AG FIN DE SAISON :

Elle est programmée le vendredi 24 Mai 2019 avec un début de d'assemblée à 20h précises.

Le lieu sera confirmé dans le prochain PV de la CDA plénière.

La dernière réunion des jeunes arbitres est envisagée pour le mois d'avril.

Tous les arbitres recevront courriels et/ou textos (pour les jeunes arbitres) de convocation officielle à toutes ces réunions

REMERCIEMENTS

La CDA tient à remercier la Municipalité de PEPIEUX ainsi que le club de l'US du MINERVOIS pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour l'AG d'hiver des arbitres séniors qui a eu lieu le samedi 26 janvier 2019. La CDA n'oublie pas la municipalité de CAPENDU et le club de l'ALARIC qui favorisent régulièrement les réunions et stages des jeunes arbitres.

SECTION JEUNES

Le 16/02/2019 s'est déroulé à CAPENDU le stage d'hiver regroupant l'ensemble des arbitres de jeunes du District de l'Aude de Football.

Le taux de participation a été de 73 % avec 10% d'excusés. La CDA ne peut se satisfaire des 17 % d'absents mais note que ce taux est en diminution constante.

La première partie de ce stage a été consacrée à un test écrit sur les Lois du Jeu. Quant à la seconde partie les stagiaires ont visionné des actions de jeu leur permettant d'analyser les décisions arbitrales.

Un tour de table a permis aux jeunes arbitres d'exprimer leurs ressentis concernant leur première partie de saison. Il en est ressorti un point majeur : les nombreux problèmes rencontrés avec de plus en plus d'éducateurs/entraîneurs/dirigeants qui ne facilitent vraiment pas l'amélioration des relations avec les arbitres, bien au contraire, et surtout les difficultés grandissantes au niveau de l'arbitrage en catégorie U 13.

La CDA travaille activement à la satisfaction des clubs et des différentes personnes s'y impliquant. Ce travail ne paiera que si tout le monde garde en tête que le football reste un sport et que la communication doit prendre le dessus sur la frustration voire la colère.

SECTION FEMININES

Amira LOCUTURA, référente des féminines, a fait un rapide tour d'horizon sur ce début de saison, précisant que les jeunes féminines qui débutent ne sont pas plus épargnées par les dirigeants qui n'admettent pas certaines erreurs d'arbitrage ce qui rend de plus en plus difficile la tâche de la CDA.

Certaines jeunes arbitres dès leurs premières rencontres officielles sont parfois profondément déçues et touchées et se posent des questions quant à la poursuite de leur carrière.

REUNION COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

Une réunion de la CRA s'est déroulée en Visio conférence depuis MONTPELLIER et CASTELMAUROU le 19 février 2019 à laquelle a participé Fabien DURANTE-MALVY, Président de la CDA de l'Aude.

Plusieurs sujets ont été évoqués notamment la proposition d'organisation d'un rassemblement de fin de saison dans l'Aude (lieu à déterminer).

Cette manifestation concernerait l'ensemble des arbitres ligue et intervenants régionaux des CDA d'Occitanie.

SANCTIONS ARBITRES

- Un jeune arbitre de District 1, quatre jeunes arbitres de District 2 et un jeune arbitre stagiaire sont sanctionnés de un (1) week-end de non désignation pour absence non excusée au stage du 16/02/2019.

- Un jeune arbitre de district 2 est sanctionné de un (1) week-end de non désignation pour déconvocation tardive

Le secrétaire